

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 DAC 122 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Les amis du cinéma du réel (4e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Les amis du cinéma du réel ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Les amis du cinéma du réel pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10. 000 euros est attribuée à l'association Les amis du cinéma du réel, 25, rue du Renard 75004, afin d'organiser la 37e édition du festival Cinéma du réel du 19 au 29 mars 2015 dans divers lieux parisiens. 20021- 2015_02680.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2015, chapitre 65, rubrique 314, nature 6574, ligne VF02006, provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO

